



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

67-2021--DISREN Demande de crédit de CHF 102'697.- pour la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc est composée de Mesdames Amélie Cherbuin (Coppet), Florence Ursenbacher (Luins), Gabrielle Genoud (Borex) et Messieurs Alain Barraud (Chavannes-de-Bogis) et Martial Besson (Vinsel). Elle s'est réunie le 12 mai 2021 en visioconférence afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Mme Elvira Rölli, membre du Comité de direction, et de Mme Aurélie Stamm, déléguée à l'environnement, qu'elle remercie de leur disponibilité, de leurs explications et de leurs réponses à nos questions.

Préambule

Sept réseaux écologiques ont été constitués dans le district : Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte. Eco-Terre Sainte a été le premier réseau soutenu conjointement avec Frontière, via les Préavis 24-2012, 19-2017-DISREN et 20-2017-DISREN.

Le but de ces réseaux est de regrouper une majorité d'agriculteurs qui s'engagent à maintenir et promouvoir la biodiversité par différents moyens, par exemple la plantation d'arbres d'essences différentes ou de haies. En contrepartie, ces agriculteurs sont soutenus par la Confédération, le Canton, les Communes et la Région. Des objectifs qualitatifs et quantitatifs minimaux sont fixés par la Confédération pour maintenir son soutien à ces réseaux. Les mesures sont choisies de concert avec les agriculteurs en fonction de la spécificité de leur terrain.

Le périmètre proposé recouvre tout ou partie des territoires de 11 communes du district de Nyon, à savoir Begnins, Bursinel, Bursins, Dully, Gilly, Gland, Luins, Vich, Vinsel, Rolle et Tartegnin.

Objectifs Réseau Cœur de la Côte

La première phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte dont l'objectif était de gagner de la surface en biodiversité, a permis de consacrer le 25,52% des surfaces agricoles utiles (SAU) en surface de promotion de la biodiversité (SPB), dont 10,6% sont de qualités, soit répondant à un certain nombre de critères édictés par l'ordonnance des paiements directs (OPD).

L'extension quantitative

L'atteinte de l'objectif de la première phase s'est faite avec relativement de facilité, le réseau incluant des vignobles, des semis de fleurs de foin notamment peuvent se faire entre les ceps de vignes.

L'extension qualitative

Pour la deuxième phase, prévue pour la période de 2021-2028, la quantité fixée à 12% étant déjà atteint, l'objectif vise la qualité des 50% atteints lors de la première phase.

Les parcelles concernées sont enregistrées auprès du canton. La vérification de l'atteinte de ces objectifs sont effectués par contrôles d'inspecteurs officiels. Ces derniers passent pour vérifier le respect des mesures prévues. Si les objectifs ne sont pas atteints, les paiements directs pourraient être réduits.

Financement

Les réseaux ne suivent pas tous le périmètre des communes. Certaines d'entre-elles ont plusieurs réseaux sur le territoire. Par conséquent la répartition se fait en fonction de la surface mais de manière à ne pas dépasser le facteur 1.

Le budget du projet se monte à CHF 1'615'000. La part des communes territoriales se monte à CHF 161'073 et la part de Région de Nyon d'un montant de CHF 102'697.-, soit le 39% de la part régionale, sous déduction des fonds tiers.

Dans ce montant est inclus les 2% du coût d'accompagnement des projets DISREN en faveur de la Région de Nyon.

La Commune de Vich a accepté sa part de financement et a signé une convention dans ce sens.

Le projet étant prévu sur 8 ans, chaque année un huitième de ce montant sera versé.

Conclusion

La Commission ad hoc est favorable à cette demande de soutien financier pour la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau écologique Cœur de la Côte. Ce projet est la suite logique du processus engagé en 2016.

Pouvoir contribuer de manière active au maintien et à la promotion de la diversité naturelle des espèces sur les surfaces agricoles de notre région est un privilège. Certaines plantes rares, des oiseaux, papillons et autres insectes pouvant ainsi survivre, voire se développer dans nos contrées.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission ad hoc vous prie, à l'unanimité, d'accepter le préavis 67-2021-DISREN et de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- Vu le préavis du Comité de direction 67-2021-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 102'697
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 102'697 en faveur du réseau agroécologique Cœur de la Côte,
- d'imputer le montant total de CHF 102'697 sur le fonds DISREN II.
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 39% de la part régionale.

Coppet, le 25 mai 2021

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Amélie Cherbuin , rapporteur	Signature
Coppet	
Florence Ursenbacher	Signature
Luins	
Gabrielle Genoud	Signature
Borex	
Alain Barraud	Signature
Chavannes-de-Bogis	
Martial Besson	Signature
Vinzel	